

**Publication dans les actes du forum mondial sur les drogues,  
tenu à Montréal en 2002**

**Copyright © 2002 [Centre d'entraide La boussole inc.].  
Tous droits réservés.**

**INTERVENTION DANS LE CHAMP DE LA TOXICOMANIE**

**EN CONTEXTE DE JUSTICE PÉNALE;**

**POINT DE VUE D'UN PRATICIEN**

Par: **René-Marie GAGNON**

L'auteur est reconnu comme témoin expert en toxicomanie par la Cour d'Appel du Québec, par la Cour Supérieure, à la chambre de la famille et à la chambre criminelle et pénale, et par la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale. Il travaille en réhabilitation des toxicomanes contrevenants adultes depuis 1984 et il est le directeur du «*Centre d'entraide La boussole inc.*<sup>1</sup>» depuis 1988.

**INTRODUCTION**

Dans le champ d'intervention en toxicomanie, la clientèle contrevenante adulte, comparée à celle qui est dite volontaire, ne présente, semble-t-il, aucune motivation à opérer des changements significatifs et ne ferait que se conformer superficiellement à des conditions de remise en liberté par les différentes instances judiciaires et ou correctionnelles. Uniquement pour des bénéfices secondaires, on marchanderait une thérapie contre du temps d'incarcération. Mais qu'en est-il au juste?

La réalité c'est que toute personne entre en thérapie parce qu'elle se sent obligée de le faire pour éviter des pertes douloureuses, réelles ou appréhendées, telle une perte d'emploi, la perte d'un-e conjoint-e, la perte de la garde légale des enfants, une perte financière, une perte de contact ou de liens significatifs avec la famille d'origine ou consensuelle, etc. La perte de la liberté par l'incarcération ne fait que s'ajouter à cette longue liste des pertes. Exactement comme le système judiciaire, la famille, les amis et l'employeur peuvent exercer des pressions pour qu'une personne entre en 'traitement'. Bref, une véritable motivation aux changements est toujours à développer et à soutenir.

---

<sup>1</sup>«Le *Centre d'entraide La boussole inc.*» est un organisme communautaire qui a été fondé, en septembre 1984, pour réhabiliter les personnes toxicomanes qui éprouvent des problèmes judiciaires en matière criminelle associés à leur consommation de psychotropes. L'organisme a acquis une très bonne réputation auprès des services correctionnels du Québec et du Canada et auprès des différents tribunaux.

La communication a donc pour but de présenter un cadre conceptuel permettant une efficacité du traitement en contexte coercitif en recadrant la motivation. La réussite de l'intervention dépend également du maillage établi avec les diverses institutions.

Ce texte est un résumé d'une revue de la littérature en la matière et de la pratique d'intervention du praticien.

N.B.: Pour alléger le texte, le masculin inclut le féminin.

## **CADRE CONCEPTUEL PERMETTANT UNE EFFICACITÉ DU TRAITEMENT EN CONTEXTE COERCITIF.**

### **A) Modèle centré sur le développement de la personne.**

On peut considérer que la résistance manifestée par les 'involontaires' est une réponse saine qui traduit leur désir de vouloir contrôler leur propre vie. L'ordonnance de traitement peut leur sembler une menace à leur intégrité et ressentir cela comme étant une évaluation disqualifiante sur leurs compétences et sur leur capacité à résoudre leurs problèmes. Dans cette situation, l'intervenant sera perçu comme un adversaire et, sur lui, sera projeté leur colère.

L'expression des résistances doit être reconnue, acceptée et encouragée, plutôt que de confronter les clients immédiatement sur leurs problèmes. Outre l'aspect de coercition, les résistances proviennent de deux autres sources: la perception du problème et en conséquence le besoin de changement et la possibilité pour eux d'atteindre ce changement.

La pratique d'intervention dans cette situation repose sur trois processus inter-reliés: redonner du pouvoir au client, améliorer les compétences et augmenter la capacité à faire des choix. Ces trois processus seront plus orientés sur la source des résistances que ce soit sur le plan de la définition des problèmes que sur la capacité d'effectuer les changements nécessaires.

Les objectifs à atteindre pour redonner du pouvoir au client sont le développement des habiletés dans les rôles sociaux, l'accroissement de la capacité à se fixer des buts réalistes et à identifier les stratégies pour y parvenir en utilisant les ressources individuelles. A ces objectifs est relié le développement des compétences qui a pour but de renforcer les forces personnelles et procurer un sentiment de confiance en soi. Le développement de la capacité de faire des choix est inhérent à ce processus d'intervention. En effet, chaque événement représente un choix pour lequel il existe plusieurs alternatives d'actions et dont le client sera **responsable**. La capacité de faire des choix 'libres' demande un sens particulier de la réalité et des conséquences de chacune des possibilités d'action. Ainsi, le client développe le pouvoir de faire des choix à travers le développement des compétences pour adopter la stratégie la plus signifiante et la plus adéquate pour sa situation.

Cette approche s'avère efficace pour les contrevenants toxicomanes, car ils apprennent à faire des choix alors qu'ils se sentent impuissants. De plus, cela les aide à faire face à la réalité et à accepter que leur vie présente est une conséquence de leurs choix plutôt que le résultat d'une machination contre eux. Les personnes 'institutionnalisées'<sup>2</sup> avec une forte personnalité

---

<sup>2</sup>Les personnes 'institutionnalisées' sont définies comme des personnes qui ont vécu majoritairement dans des établissements de réadaptation pour la jeunesse ou dans des institutions carcérales pour les adultes.

antisociale ou celles que leur fonctionnement social est particulièrement détérioré par un problème de santé mentale ne peuvent bénéficier de cette pratique d'intervention.

### **B)- Modèles centrés sur la résolution de problèmes en état de crise**

Cette pratique d'intervention repose sur la théorie de la crise situationnelle, sur la théorie de 'l'ajustement de la demande' et sur la théorie du développement d'un contrat entre l'intervenant et le client sur les objectifs, les tâches et la durée de l'intervention.

L'arrestation, la parution en Cour, la sentence et l'ordonnance de traitement peuvent évoquer pour les justiciables une menace, une perte ou un défi. Cela engendre un taux d'anxiété qui peut varier d'une personne à l'autre. Les pertes associées à l'exécution de la sentence peuvent être vécues comme une privation et causer un état dépressif. Si la situation est perçue comme un défi, il y aura alors mobilisation des énergies.

Selon le contexte, la personne peut vivre une crise où l'équilibre habituel de la personne est perturbé. La crise peut être résorbée en utilisant la méthode habituelle de résolution de problèmes en portant plus particulièrement attention aux aspects suivants: une juste perception cognitive de la réalité, une gestion adéquate des émotions et une acceptation d'être aidé. De plus, les intervenants auront à composer avec l'anxiété, la dépression et la colère de leurs clients. Pour engager le processus changement, autant les praticiens que les clients doivent concevoir les éléments de défi que présentent le contexte de chacun.

La théorie de 'l'ajustement de la demande' découle de la théorie de la crise. Elle est un modèle qui décrit les comportements de résolution de problème en situation de crise comme une réponse orientée vers des tâches et une demande orientée vers la défense. La situation vécue par les toxicomanes contrevenants est source de frustrations et de difficultés de toutes sortes : problèmes financiers, frais d'avocats, limitation de la liberté selon des conditions spécifiques de remise en liberté, pressions familiales et sociales, etc. L'ajustement orienté vers les tâches est l'équivalent de la réponse de défi à une crise. L'ajustement orienté vers la défense est l'équivalent d'un comportement mal adapté pour composer avec la crise où l'expression de la colère, de l'agressivité et de la suspicion est orientée envers les personnes aidantes. La réponse de considération de la part de l'intervenant envers son client diminue les frustrations et établit un climat de confiance pour orienter l'action.

La théorie du contrat entre le praticien et les clients permet de fixer des buts et des objectifs, de définir les limites, les règles de fonctionnement et les responsabilités de chacun. Contracter devient alors un comportement de résolution de problème et un ajustement orienté vers les tâches à accomplir.

Au delà des modèles d'intervention, l'authenticité du praticien, est le principe sur lequel repose la fondation pour passer outre les résistances des toxicomanes non-volontaires : savoir être directif, être en mesure de composer avec les difficultés situationnelles des clients, n'avoir aucune attitude condamnante, être empathique, respectueux, congruent, honnête et ouvert aux suggestions.

### **C) Ajustement dans la pratique du rôle de praticien.**

En traitant les causes du problème de consommation chez les toxicomanes qui

commettent des délits pour soutenir leur utilisation de psychotropes, il est fort probable que les activités criminelles vont diminuer. De plus, les délits ne sont qu'une indication de plus de la gravité du problème. Enfin, les gens qui se présentent en traitement sous la pression d'un employeur, de la famille ou du système judiciaire ne devraient pas être perçus différemment. Ce qui est important ce n'est pas la source de référence, mais les difficultés présentées par l'individu, ici et maintenant, et ce qui est possible de faire pour un avenir meilleur.

Il est vrai que les clients référés par le système judiciaire démontre plus de ressentiments et de résistances et expriment plus d'émotions négatives en début d'intervention. Cela constitue tout simplement une autre forme de dénie. Cette énergie négative peut être transformée en énergie positive lorsque la réadaptation est présentée comme un choix face à l'incarcération ou encore une opportunité de travailler pour soi, indépendamment du contexte coercitif, en améliorant son fonctionnement psychosocial.

Les praticiens doivent exercer en même temps deux mandats conflictuels, celui d'aide et celui de contrôle. Les paramètres d'échec et de succès en matière de réadaptation et en matière de correspondance aux obligations légales ne sont pas du tout les mêmes. Une personne peut très bien contrevenir à certaines conditions de remise en liberté et devoir faire face à des conséquences légales et en même temps bien répondre à l'intervention, i.e. que la personne peut faire des progrès dans la résolution de ses problèmes, améliorer ses compétences et ou arrêter ou diminuer sa consommation.

On peut conclure que ce ne sont pas les modèles d'interventions qu'il faut ajuster à la clientèle contrevenante adulte toxicomane, mais plutôt une meilleure compréhension et un meilleur arrimage du système de santé et des services sociaux et des différentes instances judiciaires et correctionnelles.

#### **D) La pratique du «Centre d'entraide La boussole inc.».**

Pour le «Centre d'entraide La boussole», la toxicomanie alcoolique ou autre est une stratégie d'adaptation à une réalité qui est perçue comme étant difficile à assumer pour la personne ou un mode d'ajustement à un environnement psychosocial propice au développement de problèmes de comportement, de maladie physique ou mentale, voire même de la déviance.

La toxicomanie est une réponse normale à des situations anormales ou considérées comme telles par un sujet auxquelles il se sent incapable d'y faire face, mais étant une mauvaise solution, elle engendre toute une gamme de problèmes qui ont pour conséquence, selon la durée et la gravité de la toxicomanie, des pertes plus ou moins nombreuses. La signification donnée par le vécu subjectif aux difficultés rencontrées est plus importante que la réalité objective elle-même..

En essayant de trouver le sens qu'un toxicomane a donné à son vécu subjectif, il est donc possible de travailler sur la motivation au changement en recadrant les événements vécus dans une signification beaucoup plus positive. Le travail sur les déclencheurs de la consommation de psychotropes s'avère beaucoup plus facile par la suite.

Le 'Centre d'entraide La boussole inc.', dans sa pratique quotidienne, s'est aperçu que l'adoption d'un rôle d'*advocacy* auprès du contrevenant permet une meilleure efficacité de l'intervention..

Ce rôle d'*advocacy*, selon Compton et Galaway (1989) dans *Social work processes*<sup>3</sup>, attribué au travailleur social, c'est d'être le porte-parole, le représentant partisan de son client, afin de défendre ses intérêts. C'est d'influencer un individu ou un groupe afin de parvenir à une décision en faveur de son client, décision qui n'aurait pas été prise sans cette intervention. Ainsi, le rôle d'*advocacy*, dans le contexte du «*Centre d'entraide La boussole*», s'exerce dans la mesure où les clients ressentent que le praticien est de leur côté, prêt à les défendre, s'ils font du progrès même si tout n'est pas parfait. Le pouvoir d'influence que le praticien peut exercer en faveur de son client auprès des différentes instances judiciaires et ou correctionnelles permet la signification d'*advocacy* chez les clients. Cette signification établit un contexte de sécurité pour se réhabiliter, car ce qui sera retenu ce ne sont pas les erreurs de parcours, mais plutôt les progrès réalisés.

Ce rôle d'*advocacy* instaure aussi un contexte d'intervention non punitif où les clients se sentent libres de participer au programme même dans un contexte coercitif parce que les objectifs de l'intervention se sont les intérêts du clients pour lui-même et non pour satisfaire les exigences légales.

Par l'acquisition d'informations de base en droit, en médecine, ou en tout domaine connexe à l'intervention de réhabilitation et par la connaissance de ressources susceptibles d'aider les clients dans la résolution de difficultés qui ne relèvent pas des compétences de l'intervenant, ce dernier peut démontrer qu'il est vraiment du côté du client.

## CONCLUSION

Les objectifs du praticien se résument ainsi: créer une atmosphère de sécurité où chaque client se sent accepté; en prenant le rôle de facilitateur, il amène le client à être responsable de sa réadaptation; tout en le confrontant sur ses résistances aux changements, il l'aide à la reconstruction de son estime de lui-même.

---

<sup>3</sup>Beulah R. Compton / Burt Galaway, *Social work processes*, Belmont (CA, USA), Wadsworth Publishing Company, 1989, p. 512.